COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Gérard STOECKLIN — 1er Adjoint,
- M. Serge JAEG — 2ème Adjoint,
- Mme Marie HINGRE — 3ème Adjoint,
- Mme Marie-Claude FONTAINE — 4ème Adjoint,
- M. Serge EIGENMANN — Conseiller Municipal,
- M. Dominique BATTMANN — Conseiller Municipal,
- M. Jean-Marie BISSLER — Conseiller Municipal,
- Mme Caroline HERRMANN — Conseillère Municipale,
- Mme Sandrine SPERISSEN — Conseillère Municipale,
- Mme Anne DECK — Conseillère Municipale,
- Mme Élisabeth REITEL — Conseillère Municipale,
- M. David SUTTER — Conseiller Municipal,
- M. Grégory FORNY — Conseiller Municipal,
- Mme Isabelle GILGE — Conseillère Municipale,
- M. Denis KUNTZMANN — Conseiller Municipal,
- M. Éric SCHEUBEL — Conseiller Municipal.

Absents excusés :

- Mme Karine DANTUNG qui donne pouvoir à Mme Anne DECK,
- Mme Yvette HATTTENBERGER-BOESCH.

Secrétaire de séance : Mme Caroline HERRMANN.

Date de la convocation : 19 septembre 2014.

Ordre du jour

1°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 août 2014**
2°) **Chasse : agréments associés**
3°) **Chasse : abandon du droit de chasse**
4°) **Chasse : baux de chasse 2015 - 2024**
5°) **Forêt : programme des travaux d'exploitation 2015 – état prévisionnel des coupes 2015**
6°) **Désignation du référent « Plan Climat »**
7°) **Rénovation du réseau des Sous-Préfectures en Alsace**
8°) **Délégations extérieures**
9°) **Divers et informations.**

Avant d'ouvrir la séance M. le Maire propose aux présents d'observer une minute de silence, à la mémoire de M. Claude DANTUNG, ancien ouvrier communal décédé il y a quinze jours.

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures cinq et remercie les conseillers de leur présence et excuse les absents et salue les concitoyens présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire propose de désigner Mme Caroline HERRMANN en tant que secrétaire de séance et l'adjonction d'un point « Motion pour l'EuroAirport » et d'un point « Conseil unique d'Alsace ». Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 août 2014

M. JAEG signale qu'au point 19 – Subventions, au paragraphe Football Club de Sentheim, il n'est pas mentionné qu'il n'a pas pris part au vote. M. le Maire précise, qu'effectivement, Mme HINGRE, détentrice du pouvoir de M. JAEG, a signalé que lors du vote, elle ne s'exprimait pas pour M. JAEG. Ce dernier ne participait donc pas au vote.

Aucun autre Conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité moins deux abstentions (MM. JAEG et EIGENMANN), ce procès-verbal.

Point 2 – Chasse : agréments associés

M. Régis Bidault, président de l'association de chasse de Bourbach-le-Bas et Sentheim, a présenté la candidature de deux nouveaux associés :

- M. Georges KOTTELAT, domicilié rue des Préjures 9 - CH-2822 COURROUX Suisse, remplacement de Mme Daniela, Sara SCHÖNI-BRANTSCHEN,
- M. Michel RICHOZ, domicilié chemin de l'Église 28 – CH-16944 ORSONNES Suisse, en remplacement de M. Eddy CORNU.

La Commission Communale Consultative de la Chasse (CCCC) a étudié les pièces présentées et émet un avis favorable à l'agrément de MM. KOTTELAT et RICHOZ en tant qu'associés.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. EIGENMANN), accepte MM. KOTTELAT et RICHOZ en tant qu'associés aux lots contigus de Bourbach-le-Bas et Sentheim.

Point 3 – Chasse : abandon du droit de chasse

M. le Maire indique que le renouvellement des baux de chasse pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024 va avoir lieu prochainement. Il rappelle, également, que le droit de chasse est, dans le cadre de la législation locale, administré par les communes, au nom et pour le compte des propriétaires auxquels appartient le produit des baux de chasse. Ce produit peut être abandonné à la commune si les deux tiers des intéressés, possesseurs des deux tiers au moins des fonds et espaces composants les lots de chasse se prononcent pour.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité se prononce pour l'abandon du produit de la chasse des propriétés communales à la commune.

M. le Maire signale que 294 propriétaires (pour 535ha) ont été consultés, par courrier, avec un délai de réponse pour le 22 septembre. 208 d'entre eux, soit 70,75%, propriétaire de 417ha 68a 51ca (78,05%), se sont prononcés en faveur de l'abandon du produit de la location des lots de chasse en faveur de la commune. Un procès-verbal de constatation sera établi et publié dès demain.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision des propriétaires concernant l'abandon du produit de la location de la chasse et décide, à l'unanimité, d'affecter ce produit à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires à la Caisse d'Assurance des Accidents Agricoles et d'affecter le reliquat à l'entretien des chemins ruraux et forestiers.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune de Sentheim est elle-même propriétaire de terrains dans des villages voisins (Lauw et Bourbach-le-Bas) pour lesquels elle doit rendre un avis en ce qui concerne l'affectation du produit annuel de la location de la chasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de se prononcer pour l'abandon du produit de la chasse communale à chaque commune concernée et charge M. le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

Point 4 – Chasse : baux de chasse 2015 - 2024

Après avoir été mis au courant des dispositions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024, et notamment le cahier des charges arrêté par le Préfet et avoir entendu l'avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse (CCCC), le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. EIGENMANN), décide :

- de fixer à 535 ha la contenance des terrains à soumettre à la location,
- de procéder à la location en deux lots,
  - le lot n°1 comprenant 275 ha dont 75 ha boisés au nord de la départementale 466 sur le ban communal de Sentheim,
  - le lot n°2 comprenant 260 ha dont 108 ha boisés au sud de la départementale 466 sur le ban communal de Sentheim,
- de mettre les deux lots en location par convention de gré à gré, les locataires en place ayant fait valoir leur droit de priorité,
- de fixer le prix annuel de la location comme suit :
  - lot n°1 : 7 600,-€,
  - lot n°2 : 4 600,-€,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de gré à gré,
- de ne pas demander le plan de chasse pour le compte du locataire,
- décide de mettre à la charge des locataires les frais de protection individuelle pour un montant annuel maximum de 150,- €,
- de suivre les recommandations de la CCCC sur les servitudes particulières des lots :
  - lot n°1 : libre accès au sentier géologique le dimanche après-midi, vigilance particulière pour, le pacage sur les bords de la Doller (toute l'année), le chemin de croix du Rollenberg, les terrains exploités par l'association Icare,
  - lot n° 2 : vigilance particulière au niveau de la zone sportive, de la chapelle Sainte Anne et de son aire de pique-nique, de l'ancien parcours sportif, de la piste cyclable, de la voie ferrée, et des mares situées parcelle 13/14, les chasseurs doivent procéder à la fermeture des barrières,
- d'inclure les conditions particulières suivantes dans les conventions :
  - la commune se réserve le droit de procéder au contrôle par corps des bêtes abattues,
  - chaque nouveau mirador devra faire l'objet d'une autorisation écrire du maire,
  - agrainage et affouragement doivent se faire de façon raisonnable selon le schéma départemental de gestion cynégétique.

Point 5 - Forêt : programme des travaux d'exploitation 2015 – état prévisionnel des coupes 2015

M. le Maire donne la parole à M. STOECKLIN qui présente le programme des travaux et l'état de prévision des coupes 2015. Il signale que ce document de l'ONF, remis à chaque conseiller, fait apparaître un bilan net prévisionnel positif de plus de 10 000,-€, mais rappelle les fluctuations importantes du prix du bois, d'une année sur l'autre.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le programme des travaux et l'état de prévision des coupes 2015.

Point 6 - Désignation du référent « Plan Climat »

Le Syndicat mixte du Pays Thur Doller souhaite avoir un référent « Plan climat » au sein de chaque conseil municipal du Pays. M. le Maire présente le rôle de ce référent et sollicite les candidatures auprès des conseillers. Après un tour de table, M. Denis KUNTZMANN se porte candidat, en précisant son souhait que ce rôle puisse aboutir à des mesures concrètes au niveau de la commune.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. KUNTZMANN), désigne M. Denis KUNTZMANN comme référent « Plan climat » auprès du Syndicat mixte du Pays Thur Doller.

Point 7 - Rénovation du réseau des Sous-Préfectures en Alsace

M. le Maire rappelle que le courrier de la Préfecture, concernant les nouveaux arrondissements, a été transmis à tous les conseillers. L'avis du Conseil Municipal de Sentheim est sollicité. M. KUNTZMANN s'étonne du remodelage qui créé un arrondissement, dépendant de la Sous-préfecture de Thann qui va de Sewen au Rhin mélangeant des territoires aux caractéristiques très variées.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. KUNTZMANN), se déclare satisfait du maintien de la Sous-Préfecture de Thann, mais émet des réserves quant à la pertinence du rattachement à cette dernière de certains villages de la plaine du Rhin.

Point 8 - Délégations extérieures

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)

Mme HINGRE, déléguée auprès du PNRBV, signale que le bureau a été élu lors de la dernière réunion et que le PNRBV rappelle que le délégué est l'interlocuteur privilégié entre la commune et le syndicat.

Point 9 - Divers et informations.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement adressé par le Tennis-Club de Sentheim.

Il indique la réunion du conseil d'administration de l'association de la Maison de la Géologie le mardi 7 octobre à 17h.

Il signale que la cérémonie du 21 septembre, associant les membres de la Légion d'Honneur et le Train Thur Doller Alsace, s'est bien déroulée.

Pour les travaux de l'entrée ouest, il cède la parole à Mme FONTAINE qui informe que les travaux ont débuté le 8 septembre dernier par les travaux de l'assainissement pluvial. Elle précise qu'à ce jour le chantier n'a pas pris de retard et que les travaux sur la chaussée ont commencé et nécessité la mise en place d'un alternat. Ce dernier étant malheureusement une gêne pour l'usager.

M. EIGENMANN signale que les branches des arbres, situés sur le terrain en face du bar « La Cigogne », débordent largement au-dessus de la chaussée, ce qui est dangereux. Il souhaite que la municipalité intervienne auprès du propriétaire afin de remédier à cette situation.

Mme HERRMANN exprime son regret quant à la constatation du manque de disponibilité des membres du conseil pour la participation à la cérémonie du 21 septembre dernier.

M. STOECKLIN rappelle que l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Sentheim, avec le concours de la municipalité, organise une session de formation aux gestes qui sauvent, samedi 27 septembre. Il indique, également, la journée « Portes Ouvertes » des Jardins d'Icare, le 4 octobre prochain.

Point 10 – Motion de soutien à l'EuroAirport

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante afin de soutenir l'EuroAirport.

Les incertitudes juridiques sur le droit fiscal applicable au secteur suisse de l'EuroAirport qui ont été mises en avant ces derniers mois, et qui pèsent sur les acteurs économiques du secteur, ont conduit l'Etat français et la Confédération helvétique à entreprendre des négociations en vue de clarifier la situation.

Ces négociations sont actuellement bloquées et le Gouvernement français envisage d'appliquer la fiscalité française de droit commun à la plate-forme aéroportuaire au 1er janvier 2015 si un accord n'intervenait pas d'ici le 15 octobre.

Une telle décision remettrait en cause le modèle économique de l'aéroport qui s'est construit sur la base d'une coopération franco-suisse harmonieuse, dans le respect des intérêts des deux pays. Elle aurait ainsi des conséquences majeures sur le développement économique, les projets d'entreprises et donc l'emploi sur l'ensemble du secteur. De même, cette perspective aurait un effet dévastateur pour la coopération transfrontalière qui s'est développée activement dans l'agglomération tri-nationale de Bâle depuis de nombreuses années.

C'est sur la base d'un partenariat franco-suisse que notre aéroport est devenu de deuxième pôle d'emplois du Sud-Alsace avec près de 27000 emplois direct, indirects et induits, et qu'il joue un rôle moteur pour l'économie régionale. Le site aéroportuaire héberge ainsi un pôle de maintenance d'aéronefs qui occupe actuellement la première place mondiale dans le domaine de l'aménagement de jets privés et de toutes tailles. Il est également présent sur le segment du fret aérien et joue en particulier le rôle de plate-forme de fret express pour toute la Suisse. La plupart de ces entreprises dynamiques et de pointe sont implantées dans le secteur suisse du site aéroportuaire qui bénéficie depuis l'origine de règles dérogatoires propres à la bi nationalité de l'Aéroport.

Il est ainsi vital de préserver ce modèle de partenariat franco-suisse pour l'avenir du Sud-Alsace et plus largement de la Région Alsace, durement frappé par la crise et dont le taux de chômage a plus que doublé ces huit dernières années.

Ainsi, pour préserver l'emploi et l'activité économique de notre territoire et compte-tenu du statut binational particulier de l'Euroairport, de son positionnement géographique particulier, et d'une situation de fait ayant fait ses preuves au niveau économique depuis de nombreuses années, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se prononce en faveur de la mise en place d'un aménagement, stable et équilibré, des règles fiscales sur la plate-forme aéroportuaire,
- demande aux autorités nationales françaises que la date butoir du 1er janvier soit repoussée si nécessaire, afin que tout soit mis en œuvre pour pérenniser et étendre le développement économique du secteur de l'EuroAirport,
- préconise le statut quo fiscal actuel jusqu'à l'aboutissement des négociations.

Point 11 – Motion relative à l'avenir de la Région Alsace

M. le Maire donne la parole à M. EIGENMANN qui souhaite que le Conseil Municipal émette sa position à propos de l'avenir de la Région Alsace suite à la reforme territoriale. Lui-même, craignant que la création de la région regroupant la Champagne-Ardenne, la Lorraine et l'Alsace ne soit qu'un prétexte à la suppression des particularismes locaux, est favorable au Conseil d'Alsace.

Mme FONTAINE signale qu'il est tout à fait possible de gérer les particularismes locaux en prenant pour exemple la Lorraine qui comprend le département de la Moselle.

M. KUNTZMANN indique qu'il trouve aberrant « la création d'une région qui va des portes de Paris aux rives du Rhin et dont il faut, même en TGV, au moins deux heures et demi pour relier les deux extrémités ».

Après délibérations, Mme HERRMANN propose d'étudier le texte transmis par courriel aux conseillers municipaux. M. le Maire fait la lecture du texte et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement et suite au vote de l'Assemblée nationale le 21 juillet 2014, les élus du Conseil Municipal tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace. Il en va ainsi du droit local, notre langue régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses.

Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille critique suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains.

Aussi les élus de la Commune de Sentheim, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions ; Mmes FONTAINE et REITEL) demandent :

- que l'Alsace soit traitée sur le même mode que d'autres régions à forte identité et conserve donc comme ces dernières, son découpage actuel,

- que dans ce nouveau redécoupage, l'Alsace partageant l'idée de réforme resterait une région à part entière, préfigurant la future organisation française de 2016 à titre expérimental,
- que dans ce cadre, les régions puissent obtenir des moyens indispensables à l'effort commun de redressement économique et social de notre pays,
- que l'Etat donne aux régions frontalières de réelles capacités en matière de coopération et d'enseignement des langues,
- que l'Alsace soit considérée comme terre de réconciliation européenne, « emblème de l'amitié entre la France et l'Allemagne et un symbole de leur mémoire réconciliée » comme le souligne la déclaration cosignée par les présidents François HOLLANDE et Joachim GAUCK au Hartmannswillerkopf, le 3 août 2014.

Et se déclarent favorables :

- sous réserve que l'Alsace soit maintenue dans ses contours actuels, à la réunion du Conseil Régional d'Alsace, des deux Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en une collectivité nouvelle dotée de compétences adaptées et porteuses d'un projet ci-joint qui répond avec efficacité aux besoins et attentes des Alsaciens dans l'espace tri national rhénan,
- à un juste équilibre dans ce futur Conseil d'Alsace entre la représentation des territoires et la représentation politique en mixant une part de scrutin départemental et une part de proportionnelle régionale favorisant ainsi la parité,
- à l'équilibre de la représentation des territoires au sein des organes du futur Conseil d'Alsace,
- à l'association des Alsaciens au processus selon des modalités à définir,
- à la mise en place très rapidement d'un groupe projet comprenant des représentants des trois collectivités avec le gouvernement pour la rédaction d'un amendement.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22h40.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Sentheim de la séance du 23 septembre 2014

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 août 2014
2°) Chasse : agréments associés
3°) Chasse abandon du droit de chasse
4°) Chasse baux de chasse 2015 - 2024
5°) Forêt : programme des travaux d'exploitation 2015 – état prévisionnel des coupes 2015
6°) Désignation du référent « Plan Climat »
7°) Rénovation du réseau des Sous-Préfectures en Alsace
8°) Délégations extérieures
9°) Divers et informations.
10°) Motion de soutien à l'EuroAirport
11°) Motion relative à l'avenir de la Région Alsace.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
STOECKLIN	Gérard	1er Adjoint		
JAEG	Serge	2ème Adjoint		
HINGRE	Marie	3ème Adjoint		
FONTAINE	Marie-Claude	4ème Adjoint		
EIGENMANN	Serge	Conseiller municipal		
BATTMANN	Dominique	Conseiller municipal		
BISSLER	Jean-Marie	Conseiller municipal		
DANTUNG	Karine	Conseillère municipale	**Procuration donnée à Mme DECK**	
HERRMANN	Caroline	Conseillère municipale		
SPERISSEN	Sandrine	Conseillère municipale		
DECK	Anne	Conseillère municipale		
REITEL	Élisabeth	Conseillère municipale		
SUTTER	David	Conseiller municipal		
FORNY	Grégory	Conseiller municipal		
GILGE	Isabelle	Conseillère municipale		
KUNTZMANN	Denis	Conseiller municipal		
HATTENBERGER-BOESCH	Yvette	Conseillère municipale		
SCHEUBEL	Éric	Conseiller municipal		